

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SIXIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIÈRE COMMISSION
26e séance
tenue le
mardi 5 novembre 1991
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 26e SEANCE

Président : **M. ORDONEZ** (Philippines)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR TOUS LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
RELATIFS AU DESARMEMENT ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées.
*dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.*

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.26
14 novembre 1991

En l'absence du Président, M. Ordonez (Philippines), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR TOUS LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESAKMEMENT ET DECISIONS A LEUR SUJET

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je ~~donne~~ maintenant la parole au représentant des Pays-Bas qui, au nom des membres de la Communauté économique européenne, va présenter un projet de résolution.

M. WAGENMAKERS (Pays-Ras) (interprétation de l'anglais) : Les Douze estiment que l'adoption de mesures régionales de limitation des armements et de désarmement est l'un des moyens les plus efficaces pour les Etats de contribuer à la limitation générale des armements et au processus de désarmement. Tel est le point de vue que le représentant de la Communauté européenne et de ses Etats membres exposait il y a un an dans cette enceinte.

Une crise **très** grave dans la région du Golfe suscitait alors de graves préoccupations, mais elle avait également amené la communauté internationale à réagir comme il convenait par l'intermédiaire de l'organisation des Nations Unies.

Les conséquences de cette crise se font encore sentir, bien sûr du fait des pertes importantes en vies humaines et de considérables dommages matériels et à l'environnement infligés à Koweït, mais aussi parce que le peuple iraquien continue de souffrir sous une dictature brutale, et enfin, ce qui n'est pas le moins important, parce que la communauté internationale a besoin d'être rassurée sur le fait que **l'Iraq** ne se lancera pas encore dans ce genre d'agression à l'avenir.

Les **événements** survenus récemment dans la région du Golfe ont souligné l'importance du **désarmement** régional et ont justifié la recherche d'une limitation équilibrée et complète des armements dans la région, notamment par la voie du dialogue entre les Etats de la région. Dans ce contexte, les travaux de la Commission spéciale, **créée** conformément à la résolution **687** (1991) du Conseil de **sécurité**, sont d'une importance **particulière**. Lorsqu'elle aura **été** intégralement appliquée, cette **résolution** favorisera la conclusion d'arrangements **régionaux** de désarmement., notamment en

M. Wagenvoort (Pays-Bas)

aidant à créer au Moyen-Orient une **zone** exempte d'armes de **destruction massive** et de tout **missile** porteur de telles armes. De plus, l'application de cette résolution aidera à atteindre l'objectif qui est d'interdire complètement les **armes** chimiques.

Au nom des Douze, je **voudrais** réaffirmer que **les événements de** l'année **dernière** n'ont en rien **diminué** notre conviction que c'est grâce à **des** initiatives et des efforts régionaux que des avantages tangibles en **matière de sécurité** peuvent devenir **réalité** pour la région concernée.

Les Douze sont conscients du fait que les **différentes régions** du monde ont chacune leurs **propres** caractéristiques. **Les** Etats pris individuellement ont **des** intérêts de sécurité qui leurs sont propres, **lesquels** sont très souvent fonction des circonstances qui prévalent dans leur région. Ce **n'est assurément** pas nouveau et les **Douze** ont déjà **exprimé** ce genre de convictions auparavant.

L'adoption par **consensus** de la résolution **45/58 M**, relative au **désarmement** régional, à la quarante-cinquième **session** de l'**Assemblée** générale, montre également que tous les pays sont résolus à souligner l'importance du **désarmement** régional et à y sensibiliser davantage la communauté internationale. **En présentant** cette année encore un projet de **résolution commun**, les Douze **veulent** réaffirmer leur attachement à cette **cause**.

La Première **Commission**, à la **présente session**, apporte **ainsi** la preuve **qu'elle** est de plus en plus **consciente** de l'importance **d'une action** régionale en **matière** de désarmement.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Chaque fois que cela sera possible, les Douze continueront à stimuler et à appuyer les initiatives devant mener à une croissance accrue dans une région donnée. Ils sont convaincus que la recherche de la stabilité régionale doit être poursuivie afin de renforcer la sécurité en réduisant au niveau le plus bas possible les forces militaires, en limitant la prolifération des armes de destruction massive et en encourageant le progrès économique et social.

Comme ils l'ont dit lors du débat général, les Douze pensent que le Moyen-Orient est certainement une région où les mesures de limitation des armements et du désarmement doivent être examinées en priorité. Les Douze rappellent les propositions présentées à cette fin par le Président Moubarak et se félicitent de l'initiative opportune de la limitation des armements que le Président Bush a proposée pour la région.

Ils se félicitent de la convocation d'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient. C'est un exemple de l'interaction des efforts qui sont faits au plan mondial et régional pour assurer la sécurité dans une région particulière.

Les Douze reconnaissent que la question du désarmement régional a acquis un plus grand intérêt. Dans ce contexte, ils rappellent l'initiative prise par l'un de leurs partenaires en faveur du désarmement régional dans une région des Balkans. Ils se souviennent également des initiatives récentes prises en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

L'un de ses partenaires avait parrainé les Accords d'Estoril, dont il était partie, qui ont créé un processus de paix en Angola.

Depuis bien longtemps des membres des Douze prennent des initiatives sur la limitation des armes et le désarmement au niveau mondial et au niveau régional. A cet égard, les Douze rappellent les initiatives précédentes prises par les Ministres des affaires étrangères Andreotti et Genacher en ce qui concerne les transferts d'armes internationaux.

Les Douze se félicitent des initiatives de limitation globale des armements présentées cette année, à savoir l'initiative de désarmement global du Président Mitterrand, la proposition connexe sur les transferts d'armes classiques faite par le Premier Ministre Major, la déclaration sur les transferts d'armes classiques et la non-prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques, faite au Sommet économique de Londres en

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

juillet. 1991, at la **déclaration** conjointe des cinq **membres** permanent⁸ du **Conseil de sécurité** en date du **18 octobre 1991 sur les transferts d'armes et la non-prolifération**. Ils rappellent également la **déclaration sur la non-prolifération et sur les exportations d'armes adoptée par le Conseil de l'Europe** la 29 juin 1991.

Toutes ces initiatives globales influenceront les efforts déployés dans le domaine du désarmement régional et y contribueront favorablement.

L'Europe est **passée de la guerre froide à la coopération dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et à la sécurité effective grâce à un traité sur le désarmement classique, à l'adoption des mesures de confiance et de sécurité et à l'adoption de la Charte pour une nouvelle Europe. Mais l'exemple de l'Europe, aussi encourageant soit-il pour les autres régions, n'est pas, bien sûr, le seul modèle.** Les Douze l'ont reconnu **clairement** au cours du débat à la **Commission du désarmement** cette année lorsqu'ils ont conclu que : **les initiatives devraient tenir compte des caractéristiques particulières de chaque région et devraient conduire à la stabilité et à la sécurité de tous les Etats parties. Les Etats de la région devraient définir eux-mêmes les conditions appropriées et spécifiques nécessaires à la sécurité de leur région ainsi que les conditions permettant d'assurer leur sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes généralement reconnus du droit international.** L'agression armée n'est pas le moyen de résoudre les **différends** entre Etats. C'est le message le plus important **transmis par la guerre du Golfe. Plus que jamais au cours des quatre dernières décennies, le climat international est propice à la découverte de solutions aux conflits régionaux. Le désarmement régional est une partie intégrale de ces solutions. Des mesures concrètes et spécifiques s'imposent, qui doivent provenir des régions elles-mêmes, mais qui doivent être stimulées le cas échéant de l'extérieur. Les Douze voudraient louer le rôle croissant que les Nations Unies jouent à cet égard. Personne à l'extérieur ou à l'intérieur d'une région ne devrait, bien sûr, essayer d'imposer une solution aux autres. Le seul résultat serait une solution de courte durée suivie par une plus grande instabilité et d'autres conflits.**

Le **désarmement régional est essentiel** si l'on veut faire progresser la **sécurité globale; l'un renforce l'autre.** Le **désarmement régional est une contribution très pragmatique au processus global.** Au niveau régional, les

M. Nagenmakers (Pays-Bas)

questions d'antagonisme qui engendrent les tensions **et/ou** les hostilités entre les **Etats** peuvent **être examinées**. La **manière** dont les **Etats envisagent la sécurité** se manifeste d'une **façon plus évidente** au **niveau régional**. Enfin ce sont les tensions régionales qui alimentent la course aux armements.

En **conséquence**, cette année, au cours de la **session** de la Commission du désarmement, les **Douze** ont proposé une série de directives et de principes : des éléments **relatifs à** une approche régionale **de** la limitation des armements et du désarmement dans le contexte de la sécurité globale. Leur intention était d'en faire **un outil de travail**, qui **servirait de modèle** que les **Etats de** diverses **régions** pourraient utiliser librement, après un examen minutieux, dans leur intérêt propre, lorsqu'ils **souhaiteraient amorcer** un processus visant la **sécurité** et la **stabilité** dans leur propre région.

Les **efforts** de désarmement **régional** ne sont pas suffisants. Ils **doivent s'accompagner** d'un engagement politique **sérieux** pour traiter les questions sous-jacentes qui engendrent tension et **différends**. De façon significative, dans ce contexte, **les** tensions Est-Ouest ont presque **disparu**. En conséquence, le **désarmement** régional **et** la sécurité **régionale acquièrent** progressivement et sans aucun doute des **dimensions** différentes. La disparition progressive des tensions Est-Ouest élimine également la possibilité - endémique par le passé - de masquer les conflits régionaux derrière la **rivalité** entre les superpuissances. Cette disparition a toutefois un autre avantage : les véritables causes des différends régionaux se dégagent plus clairement. Il **s'offre** donc **à** la **communauté** internationale une bonne occasion d'inciter les **Etats d'une région donnée à** traiter **des** véritables questions **qui** les divisent et qui créent **des** tensions entre eux.

Les **Douze** pensent que le projet de résolution **commun** de cette année sur le désarmement régional, y compris les mesures de confiance, est une contribution utile **à** l'objectif susmentionné. En tenant compte des caractéristiques particulières de chaque région, le projet de texte des **Douze** souligne que les initiatives nécessaires pour **améliorer** la sécurité **régionale** devraient **émaner** des **Etats** de la région et devraient être **appuyées** par tous les **Etats** concernés. Un **des** moyens **d'assurer** le **succès** de ce processus est d'appliquer pleinement les mesures de confiance dans le domaine de la coopération politique, **économique** et militaire.

Mr. Wagenmakers (Pays-Bas)

Le projet de **résolution** des Dou. 3 **encourage** tous les Etats à envisager la création **de** centres régionaux pour la **prévention et le règlement pacifique des conflits** là où cela est **nécessaire**. De **telles** instances **visant un dialogue** et de futures négociations faciliteraient **l'instauration d'un régime de désarmement** régional. Les Douze **recommandent le projet de résolution** figurant au document **A/C.1/46/L.17** pour examen et appui.

M. COLLINS (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Ceci étant ma première intervention officielle à la Commission, je voudrais faire écho aux paroles que l'Ambassadeur de mon pays a prononcées la semaine dernière à propos de la présidence de la Commission, et à féliciter également les autres membres du bureau.

Je parle en tant que coauteur du projet de résolution A/C.1/46/L.4 relatif à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et je voudrais l'appuyer. Mon pays s'est joint depuis longtemps aux appels lancés en faveur d'une interdiction complète des essais nucléaires. Notre constance et notre fermeté à cet égard démontrent la force de notre conviction qu'une interdiction complète est une étape indispensable vers l'élimination complète de toutes les armes nucléaires.

Nous sommes conscients qu'une interdiction complète ne suffirait pas en soi à libérer le monde des armes nucléaires, mais cette interdiction présente, une grande importance en tant que manifestation politique de notre ferme intention de régler les différends par des moyens exclusivement pacifiques et en tant que mesure visant à limiter dans la pratique la mise au point de nouvelles armes nucléaires.

Nous nous félicitons que l'on ait pu fusionner cette année les textes traditionnels concernant les essais nucléaires. Le nouveau texte est à la fois le reflet et l'instrument d'un consensus croissant qui nous semble se dégager à la Première Commission sur la question d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Nous savons que certains Etats dotés d'armes nucléaires continuent à croire qu'une interdiction complète irait à l'encontre de leurs intérêts en matière de sécurité nationale. Nous comprenons ces vues et nous les respectons. En échange de quoi ces Etats devraient reconnaître la sincérité de nos convictions lorsque nous déclarons que ni le désarmement nucléaire complet ni l'interdiction complète des essais ne vise à réduire la sécurité d'aucun Etat. Selon nous, l'élimination complète des armes nucléaires mènerait vers une sécurité nucléaire accrue pour tous les Etats.

Nous avons vu les grands progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire pendant l'année écoulée. Nous constatons avec plaisir que l'accent est désormais porté sur la sécurité et la sûreté des armes nucléaires. Nous

M. Collins (Irlande)

pensons que cette réévaluation **des** avantages offerts par les **armes** nucléaires doit s'appliquer tant **à** leur **expérimentation** qu'**à** leur **déploiement**. De même que s'intensifie la volonté **politique** de **réduire** les arsenaux **nucléaires**, nous pensons que la nécessité d'une interdiction **complète** tendra également **à** s'imposer. Il ne nous paraît pas **logique** que d'une part les **Etats** favorisent les méthodes collectives visant à garantir la sécurité par le dialogue et la négociation et qu'ils poursuivent **d'autre** part la **mise** au point d'armes nucléaires de plus en plus **destructrices**, **à** l'encontre des vœux exprimés par l'immense majorité de la communauté internationale.

La recherche des moyens qui conduiront **à** une interdiction complète des essais présente beaucoup d'intérêt et d'importance pour la **communauté internationale**. Dans le **projet** de résolution **A/C.1/46/L.4** **présenté** par la Nouvelle-Zélande, il est proposé que la négociation d'un traité d'interdiction soit **confiée** **à** la Conférence du **désarmement**. De notre point de **vue**, **cette méthode** est parfaitement opportune et acceptable. Il **existe** sans doute d'autres démarches, passant notamment **par** la **réalisation** d'objectifs intérimaires et la conclusion d'arrangements progressifs, qui pourraient, Monsieur le Président, aboutir **à** la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Les avantages du doute **sont innombrables**. Le paragraphe suivant a **été rédigé dans l'hypothèse - manifestement erronée -** que la présidence serait assurée par **le** représentant de la Pologne. **Monsieur le Président**, vous connaissez sans doute l'oeuvre de **l'écrivain européen** Mrozek. L'une de ses merveilleuses fables **met en scène** un chien qui se prend pour un chat. On **l'amène** chez le **vétérinaire** qui refuse de s'occuper de la chose. **Mrozek** observe que "soit, il **se** prend pour un fou, soit la **réalité** n'est **pas aussi simple** qu'il y paraît". Je crois que **la réalité n'est pas aussi simple** qu'il y paraît. Dans ce contexte, ma **délégation** est **prête** **à** envisager une diversité de démarches vers la conclusion d'un **traité** d'interdiction complète des essais. Dans le nouveau **climat des relations** internationales, nous devons **être** aussi créatifs, aussi **novateurs** en ce qui concerne les **essais** nucléaires que ne l'**ont été** individuellement, **les Etats** en ce qui concerne le **déploiement des armes nucléaires**.

M. Collins (Irlande)

La question de l'interdiction complète des *essais* est liée inextricablement à la non-prolifération nucléaire. Dans un **passé récent**, nous avons vu **des** preuves irréfutables qu'un Etat poursuivait activement un programme de mise au point d'armes nucléaires. **D'autres** Etats sont soupçonnés de mener également des programmes de cette nature.

Le **Traité** sur la non-prolifération des armes nucléaires, qu'aucun pays n'appuie avec plus de vigueur que le mien, fournit un moyen **important** pour empêcher la mise au point d'armes nucléaires par **des** Etats non dotés d'armes nucléaires. De toute évidence, **les** garanties **exigés** par le Traité doivent **être** améliorées pour en accroître l'efficacité, **mais** ce traité reste la clef de voûte du **régime** international de non-prolifération nucléaire. Toutefois, les garanties d'un **traité** ne sont jamais parfaitement étanches. *En* définitive, la seule façon de garantir que les **Etats** ne **chercheront** pas à **mettre** au point des armes nucléaires consiste à signer un accord international fournissant des assurances solennelles et contraignantes que les Etats **s'abstiendront à jamais** de mettre au point des armes nucléaires.

Ce projet de résolution dont mon pays est coauteur doit donc être envisagé non comme une résolution antinucléaire mais plutôt comme une résolution en faveur du Traité sur la non-prolifération. **Au moment où** l'on est plus conscient que **jamais** des dangers que **présente** la **prolifération** des armes nucléaires et où la communauté internationale n'a jamais **été** aussi résolue à renforcer le régime de la non-prolifération nucléaire, nous croyons que l'absence peraltante de **consensus** à l'égard de ce projet de **résolution** émet un **signal** essentiellement erroné quant à la **fermeté** de notre volonté collective de prévenir la propagation des **armes** nucléaires. Dans ce contexte, nous exhortons toutes les **puissances** nucléaires à suivre l'exemple donné par le Président Gorbatchev qui a récemment **annoncé** un **moratoire** d'un an sur **les** essais nucléaires. Ce serait là une étape importante vers une interdiction complète **des** essais. Nous exhortons également toutes **les** délégations à appuyer ce projet de résolution pour manifester nettement et **sans** équivoque **notre** détermination commune en faveur de la non-prolifération des **armes nucléaires** et nous les engageons à réaliser de **nouveaux** progrès marquants vers la réalisation d'une **paix** et d'une sécurité réelles pour tous les **Etats**.

M. WAGENMAKERS (Paya-Ras) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, -je voudrais faire quelques observations sur In projet. de résolution A/C.1/46/L.18. "Transparence dans le domaine des armements", parrainé conjointement par les Douze et par le Japon, et présenté dans le cadre du point 60 b) de l'ordre du jour, "Transfert.3 internationaux d'armes".

Tout d'abord, je mentionnerai brièvement certaines des hypothèses qui nous ont guidés dans notre travail. Tout Etat. a le droit. naturel d'assurer sa légitime défense, individuellement ou collectivement, lorsqu'il foit l'objet d'une agression armée. Ce droit universellement reconnu est consacré par l'Article 51 de In Charte des Nations Unies. La communauté internationale considère comme légitimes les transferts d'armes qui sont conformes à ce droit.

D'autre prnt, les Etats Membres des Nations Unies ont entrepris de promouvoir l'établissement et le maintien de la paix et do la sécurité internationales en utilisant le moins possible de ressources humaines et économiques aux fins de leur armement. Une sécurité non diminuée pour tous les Etats nu niveau d'armements le plus bas possible, tel est le principe essentiel sur lequel reposent ces hypothèses.

L'accumulation d'armements constitue un motif de préoccupation pour les Etats voisins, pour la région ou pour la communauté internationale tout entière, chaque fois que la nombre ou la qualité des armes accumulées représente une menace pour la paix. De nombreux transferts d'armes se font en secret.. C'est ainsi quo le nombre total d'armes acquises par un paya n'est, généralement connu que trop tard. Si ces armes venaient à être utilisées, ce ne seraient pas seulement les Etats directement, intéressés qui en subiraient les conséquences, mais la communauté internationale tout entière.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

L'absence de **franchise** et de transparence peut conduire à **des** malentendus et à de mauvais calculs et, par voie de **conséquence**, à un climat de **tension** ou à une course aux armements injustifiée.

L'**exemple** de la guerre du Golfe ne devrait **jamais** nous quitter. Aucun **pays**, **notamment** dans les **régions** de tension, ne devrait chercher à lui seul à atteindre des niveaux d'armement⁸ qui n'ont plus rien à voir avec **ses** besoins de légitime **défense**. C'est malheureusement ce **qui** continue de **se** passer dans plusieurs régions, **notamment** au Moyen-Orient.

Les transferts d'armes font partie intégrante des achats d'armes des Etats. Bien souvent, c'est le seul moyen, dont disposent les Etats qui ne se livrent à aucune activité de recherche, de mise au point et de fabrication dans toute la gamme des armes nécessaires à leurs forces armées, de se procurer des armes.

La communauté internationale a mis l'accent sur la question **des** transferts d'armes dans la résolution **43/751** du 7 décembre 1988, qui reconnaît, entre autres, les effets **potentiels** des transferts d'armes dans les **régions** où les tensions et les conflits régionaux menacent la paix et la sécurité internationales.

La communauté **internationale reconnaît désormais** l'urgente **nécessité** de prendre des **mesures**. Les Douze **reconnaissent** que le problème de l'accumulation d'armement comporte **plusieurs** aspects, y compris **les** achats, les dotations⁸ et les transferts. Tous ces **aspects** devront être examinés si l'on entend adopter une méthode d'approche globale en la matière. Dans tous les **cas**, l'objectif premier devrait **être** une franchise et une transparence **plus** grandes.

De l'avis des **Douze**, des mesures non discriminatoires⁸ sont nécessaires pour dissuader les Etats **de l'accumulation** déstabilisatrice d'armes classiques.

La transparence **et la** franchise peuvent également encourager la modération en matière de transferts d'armes. Comme cela ressort à l'évidence de l'excellent rapport du Secrétaire général, "Etude sur les **moyens** de favoriser la **transparence** des transferts internationaux d'armes classiques" (**A/46/301**).

Les **Douze aimeraient** saisir cette **occasion** pour **féliciter** chaleureusement le **Secrétaire général** et **les membres** de son groupe d'étude de leurs efforts, qui nous indiquent très clairement la marche à suivre.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

De l'avis des Douze, une **occasion se présente** aujourd'hui à la **communauté internationale** qu'elle ne devrait pas laisser **passer**. Le fait que l'on reconnaît de plus en plus largement que les mesures propres à accroître la confiance sont un moyen **important** de diminuer les tensions et de faciliter les **accords d'armements** est très encourageant pour les Douze.

Les Douze reconnaissent que l'**Organisation** des Nations Unies convient particulièrement à la coordination et à la rationalisation des **efforts** entrepris à l'échelle mondiale pour accroître la **transparence** dans le domaine militaire. Les Nations Unies ont déjà **établi** un **système normalisé** de publication volontaire des **dépenses militaires**. Les informations relatives aux transferts d'armes constitueraient un complément important des efforts visant à promouvoir une plus grande transparence dans les affaires militaires. Il constituerait une contribution précieuse au **rôle, à l'efficacité et à la capacité** de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En conséquence, les Douze souscrivent sans réserve aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, à savoir notamment qu'

"Il conviendrait d'établir **dès** que possible, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, un registre des transferts **d'armes** sur une base universelle et non discriminatoire..." [A/46/301, par. 161 a) 1] Le rapport recommande également que :

"Le registre devrait être conçu de manière à pouvoir être mis en oeuvre rapidement." [Ibid., par. 101 c) i)]

Le rapport contient une autre recommandation spécifique, à savoir que :

"Le registre mis en place devrait pouvoir être **élargi** afin d'avoir, si cela **est nécessaire**, un champ d'application plus étendu,"

[Ibid., par. 161 c) v)]

Les Douze ont été inspirés par ces recommandations.

Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et au nom du Japon, j'ai l'honneur de **présenter** le projet de résolution A/C.1/46/L.18, intitulé "Transparence dans le domaine des armements".

Les principaux éléments qui sont à la base des propositions contenues dans le projet de résolution sont : premièrement, la claire responsabilité

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

qu'a la **communauté internationale de s'attaquer** à l'accumulation **excessive** et déstabilisatrice d'armes **classiques; deuxièmement**, la reconnaissance du fait que le problème **présente des aspects différents** étroitement liés entre eux - les transferts d'armes, le commerce illicite **des armes, les achats** et les dotations **militaires; troisièmement**, **l'engagement** de la communauté internationale d'accroître la transparence dans tous les aspects de la **question; et**, quatrièmement, le fait que la question des transferts internationaux **d'armes** prête à une action immédiate.

Ces éléments nous ont **amenés à proposer** une méthode d'approche double : **l'établissement** maintenant d'un registre universel et non discriminatoire des transferts internationaux **d'armes classiques** en tant que première étape, registre qui devrait pouvoir être rapidement **mis** en oeuvre et constituerait alors une véritable contribution à la transparence en matière de transferts d'armes **classiques; et** l'amorce d'un nouvel examen **des** mesures de transparence concernant les **autres** aspects étroitement liés de la question, **à savoir** les dotations militaires, les achats, **les** doctrines militaires et le commerce **illicite** des armes.

Le projet de résolution contient plusieurs changements par rapport au projet officieux distribué par les **Douze** et le Japon le 15 octobre. **La** plupart de ces changements sont le **résultat** de **consultations** intensives que les Douze et le Japon ont eues avec d'autres membres de la Première **Commission**. A notre avis, le projet de **résolution** contient maintenant une approche juste et équilibrée de la question de la transparence dans le domaine des armements.

Au cours de ces dernières semaines, une majorité **écrasante** de délégations ont manifesté leur appui à l'objectif de notre initiative - promouvoir la transparence **dans** le domaine **des** armements. Je **dirai** même que cet objectif fait l'objet d'un **consensus** ici même. Il n'y a **pas** une **seule** **délégation** qui se **soit** élevée contre une plus grande transparence dans le domaine des armements.

Les **Douze** et le Japon ont **estimé** que le moment était venu de présenter le **projet** de **résolution**, mais cela n'exclut pas la poursuite du dialogue. Toutes **les** délégations peuvent **se rendre compte** par elles-mêmes à la lecture du projet de **résolution** du chemin parcouru par les Douze et le Japon pour répondre **aux** préoccupations exprimées à la Première **Commission**.

M. Wagenmakers (Pays-Bas)

Comme je l'ai déjà dit, nous pensons que le résultat, reflété dans le projet de **résolution**, est **juste** et **équilibré**. Plus que **jamais**, le projet de résolution se concentre **sur** les aspects étroitement **liés** entre eux de la transparence dans le domaine des Armements. C'est pourquoi l'intitulé du **projet** de résolution se lit **maintenant** "Transparence dans le domaine des armements" au lieu de "Transferts internationaux d'armes".

Une plus grande transparence en matière de **transferts d'armes** n'est qu'un **élément** - important certes - de la question de la transparence dans le domaine des Armements, qui comprend toutefois d'autres **aspects** plus vastes. Le projet de résolution reconnaît explicitement ce fait.

Le présent projet de résolution est **pragmatique** et traite **en détail** de la question du contexte plus large de la transparence dans le domaine des Armements. Il demande l'établissement, par l'Assemblée **générale** à sa **quarante-sixième** session, d'un registre des transferts internationaux d'armes. En outre, il décide de **définir** et d'examiner des **moyens pratiques**, universels et non discriminatoires, en vue **d'accroître la franchise et la transparence** à l'égard des Autres Aspects étroitement liés de la question de l'accumulation **excessive** et déstabilisatrice d'armes, en particulier les **achats** et les dotations militaires. Les Douze et le Japon **proposent** que l'**examen** de cette question soit confié à la **Conférence** du désarmement.

L'établissement d'un registre des **transferts** d'armes classiques serait un moyen politique important de venir en Aide Aux **efforts multilatéraux** de limitation des **armements** et de désarmement. C'est pourquoi **les Douze** osent **exprimer** l'espoir que le projet de résolution **bénéficiera** d'un large appui, et que de nombreuses **délégations** le **parraineront**.

M. DONOAKI (Japon) (interprétation de l'anglais) : C'est un **privilège** pour moi que **de présenter**, avec **les** Etats membre8 **de la** Communauté **européenne**, **le** projet de **résolution A/C.1/46/L.18**, intitulé "**Transparence dans le domaine** des armements".

L'une des leçons **à tirer des** événement8 tragiques du Golfe c'est qu'un pays qui procède **à l'accumulation excessive et déstabilisatrice** des arme8 grâce **à** de8 transfert8 internationaux a tendance **à** adopter un comportement **agressif** lorsqu'il défend ses objectifs politiqua. **Ainsi**, la question la plus pressante **dans** le monde d'aujourd'hui **est de s'attaquer** résolument aux problèmes que pose la dissémination de8 **armes** classiques ou autres.

En ce qui concerne les transferts internationaux d'armes **classiques**, **il** faut avant tout créer une atmosphère qui encourage **le** plus grand nombre **possible de** nation8 à exercer un contrôle judicieux de leurs exportation8 et **importations** d'armes. Dans cet esprit, le Japon préconise depuis **mars** dernier la création d'un registre des transfert8 d'arme8 **sous** les auspices des Nation8 **Unies**. J'ai mentionné l'initiative que le Premier Ministre du Japon a prise **à** cet égard clan8 la déclaration que *j'ai* faite au cours du débat général **de la Commission**. L'absence de donnée8 fiables **sur** le commerce des armes est un facteur qui incite à la méfiance entre **les** nations. Par ailleurs, davantage de **transparence dans** les transferts internationaux d'armes peut contribuer **à** la retenue dans **les** exportations et importations d'armes.

En rédigeant le projet de résolution, le Japon, avec les Etats membres de la Communauté suropésnne, a **poursuivi des** consultations intensives avec un certain nombre **de** paye intéressés et **il** a fait **des** efforts considérables poux exprimer le mieux possible les vue8 do **ces** paya.

Cela **a** en **effet** été un travail utile et **enrichissant**. Par exemple, des aspects. de l'accumulation **des** armes autres que les transferts d'armes, **tels** que **les achats ou les dotationa** militaires, **sont** maintenant **traités** dans le projet de résolution **qui** demande à la **communauté internationale** de prendre diverses **mesures**. Les termes **utilisés** pour ce qui **est** du commerce illicite d'armes ont également **été** renforcés. **La** question de la non-prolifération des armes de destruction **massive**, question qui exige une **autre** Approcha, **est** maintenant mentionnée **dans** le projet de **résolution**. En bref, le texte ainsi

M. Donowaki (Japon)

étouffé, tout en reconnaissant nettement le caractère global de la question de l'accumulation **des** armes, **présente** des approches **spécifiques** et parallèles **des** différents éléments **de** la question.

Il va sans dire que **nous sommes disposés à** poursuivre nos **consultations** avec les **délégations** que cette question **préoccupe et** que nous n'épargnerons aucun effort pour expliquer notre position en détail. Ma délégation espère sincèrement que le projet de résolution bénéficiera d'un soutien actif et déterminant de la part de tous les Etats membres de la **Commission**.

L'adoption du projet de résolution n'est pas notre but principal pas plus que **l'établissement** d'un registre de transferts des armes. Ce qui importe davantage c'est de favoriser la transparence dans les **questions** militaires en **général**, y compris les **transferts** d'armes. Ce que nous entendons faire en présentant **ce** projet de résolution c'est engager un processus évolutif vers une plus grande transparence dans **les** questions militaires. La création d'un registre de transferts des armes, malgré que certaines **délégations** pensent peut-être que le mécanisme proposé dans notre projet de **résolution** ne va pas **assez** loin, marquera un premier pas important dans la bonne direction.

M. McDonald, Président du Groupe d'experts chargé de la question, a fait des remarques analogues.

Etant donné l'intérêt que la communauté internationale a manifesté à cet égard, il ne suffira pas qu'un cercle restreint des principaux fournisseurs **d'armes** discute la question des **transferts** d'armes. Il faut que la **question** **soit** examinée par les Nations Unies.

Jamais la communauté internationale n'a autant fondé d'espoirs **en** cette Organisation des **Nations Unies** qui jouit d'un regain **de** vitalité **et** de détermination. Nous pensons que la **Première** Commission ne peut se permettre de **décevoir** ces attentes. C'est pourquoi ma délégation demande **à** tous les membres de la **Commission** d'accueillir notre projet de **résolution** avec **compréhension** et de l'appuyer.

Mme MASON (Canada) (**interprétation** de l'anglais) : Le Canada tient également **à faire** une déclaration au titre du point 60 b) et sur le projet de résolution A/C.1/46/L.18 qui vient **d'être** présenté par la **Communauté** **européenne** et le Japon.

Mme Mason (Canada)

Le 8 février de cette année, en pleine guerre du Golfe, le Premier Ministre du Canada, M. Mulroney, a lancé un programme d'action ambitieux, soulignant les mesures à prendre pour faire face à la prolifération des armes de destruction massive et aux accumulations excessives d'armes classiques. L'une des principales composantes de ce programme a été un appel à la transparence dans les ventes internationales d'armes, notamment grâce à l'établissement d'un registre des Nations Unies. Le Canada note avec satisfaction que d'autres dirigeants du monde ont à leur tour appuyé ce concept et que le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies a achevé un rapport consensuel, y compris la recommandation suivant laquelle un registre doit être établi "dès que possible".

Dans ma première déclaration en séance de la Commission, j'ai souligné le point de vue du Canada sur l'établissement d'un registre des Nations Unies. Un tel registre doit présenter la plus grande transparence possible et constituer la meilleure base de consultations internationales qui favorisent la retenue qui s'impose dans des situations données. De façon idéale, pour qu'il corresponde pleinement aux possibilités d'accroître la confiance qu'il présente, le registre devrait être largement appuyé et accepté tant par les pays fournisseurs que destinataires. Le Canada reste convaincu que le registre doit être non discriminatoire à l'égard de ceux qui dépendent d'importations pour répondre à leurs besoins de défense militaire et considère donc essentiel que les achats et les dotations soient inscrits au registre dès le début. Ce qui importe avant tout c'est de prendre les premières mesures importantes pour que ce registre soit établi maintenant. Tout délai sera inexcusable et ne saurait en fait être excusé par la communauté internationale.

Mme Mason (Canada)

Ces dernières semaines, 18 Canada a interrogé un **large** éventail de Membres des Nations Unies, y compris bon **nombre des** délégations présentes dans cette salle, sur la question du registre. Nous trouvons extrêmement encourageant le large appui dont bénéficie de toute évidence la mise en place de pareil mécanisme. S'il y a parmi les Etats certaines divergences de vues quant à la façon d'aborder le problème, on dispose toutefois d'un vaste terrain d'entente comme point de départ.

Les membres de la Communauté européenne et le Japon sont au nombre des Etats que le Canada a interrogés. Le Canada apprécie les efforts des Etats qui ont **établi** et présenté le projet de résolution **A/C.1/46/L.18**, dont on peut dire qu'il remplit dans une large mesure les conditions depuis longtemps jugées essentielles par le Canada pour la **prompte** mise en place d'un registre efficace. Le Canada estime que le projet de résolution L.18 fournit une excellente base **pour** nos délibérations, lesquelles délibérations doivent être couronnées de succès.

Le Canada se félicite aussi de l'esprit constructif manifesté par 'autres délégations qui ont participé activement au **débat sur cette question**. Leur apport est précieux et leur appui essentiel pour la création d'un registre efficace.

Le Canada **estime** que la **mise** en place, sous l'égide des Nations Unies, d'un registre des armements efficace est une question de la plus haute priorité. **La** présente session de **la** Première Commission doit **apporter** une contribution concrète et utile à la réalisation de nos objectifs plus vastes que sont 18 désarmement **ainsi** que la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est décidée à ne ménager aucun effort pour **veiller** à ce que l'on saisisse cette occasion. A cette fin, le Canada se réjouit à la perspective de travailler **étroitement** avec toutes les **délégations** intéressées.

J'ajouterai aussi que le Canada fera ultérieurement d'autres **observations** à propos du projet de résolution (**A/C.1/46/L.23**), présenté par **la** Colombie et le Pérou, sur la question des transferts illicites d'armes. Ce **Canada** voit en ce projet une **initiative** importante et parfaitement complémentaire de celle qu'exprime le projet de **résolution A/C.1/46/L.18**.

M. NEGROTTI CAMBIASO (Italie) (interprétation de l'anglais) : Comme c'est ma **première intervention** à la Première Commission, je voudrais féliciter la **Président** de son élection et féliciter de même les autres membres de la Commission.

Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de la **Communauté** européenne et de ses Etats **membres**, vient de **présenter** à la Première Commission le projet de résolution sur la **transparence** dans le domaine des armements (**A/C.1/46/L.18**). Il a également exposé, avec **clarté** et éloquence, les raisons et les préoccupations qui sont à l'origine de l'initiative des **Douze**.

Je ne vais donc pas **répéter** ce qui a déjà été dit. Depuis 1978, **époque** à laquelle a eu lieu la première session extraordinaire de l'**Assemblée** générale consacrée au **désarmement**, le Gouvernement italien s'est activement employé, **dans nombre d'instances internationales, mondiales ou régionales, notamment** par le biais des initiatives du Premier Ministre, **M. Andreotti**, à faire avancer la question de la **transparence** dans le domaine des armements, en **vue** de la mise en place d'un système de contrôle des transferts d'armes. La résolution **43/75 I** de l'Assemblée générale, établie à l'initiative de la **Colombie** en **étroite** coopération avec l'Italie et activement parrainée par de nombreux pays, **a été** un premier résultat et constitue un important point de repère.

En tant que manifestation de son soutien pour la **coopération internationale** en la matière, le Gouvernement italien a **organisé** sous les auspices des Nations Unies, en avril 1990 à Florence, un colloque sur la **transparence** dans les transferts internationaux d'armes. Nombre des **recommandations** formulées par les experts dans l'**excellent et très complet** rapport du Secrétaire général ont été utilement **développées** à Florence et publiées dans le document thématique No 3, qui **contient** certaines des **interventions** faites à cette occasion.

Le projet de résolution actuel soumis par les **Douze** et le Japon, enrichi par l'apport d'**idées** émanant de nombreux pays, **envisage** entre autres l'**établissement** d'un **mécanisme** pour la mise en place technique du registre et d'un processus permettant d'examiner plus en détail le **phénomène** de l'accumulation d'armes sous tous **ses aspects**.

M. Negrotto Cambiasso (Italie)

Ce même projet de résolution **recommande**, dans l'un *des* paragraphes de son dispositif, l'organisation ~~de~~ rencontres semblables à celle qui ~~a eu~~ lieu à Florence en avril 1990. Je voudrais faire **savoir** que le Gouvernement italien est tout **disposé à organiser** et à accueillir - une fois de **plus** en Italie, sous ~~les~~ auspices des Nations Unies, et selon un calendrier à arrêter - un colloque où l'on **examinerait** de manière informelle la problématique de la transparence dans le domaine **des armements**, sur la **base** de l'expérience acquise en la matière. Nous **sommes** convaincus **qu'à** une étape ultérieure une nouvelle occasion d'échanger officiellement *des* idées pourrait utilement **compléter** nos efforts. A cette fin, nous poursuivrons **des** consultations étroites avec le **Secrétaire général adjoint** aux affaires de désarmement.

M. SULLIVAN (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'ai le plaisir ce **matin**, au nom ~~de~~ la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, de faire quelques **observations** à propos du projet de résolution relatif à la transparence dans le domaine **des armements (A/C.1/46/L.18)**, **présenté** il y a quelques instants à la **Première** Commission par l'**Ambassadeur** des Pays-Bas au nom de la Communauté européenne et du Japon. **C'est** dans l'optique de deux pays **de l'Asie** et du Pacifique - l'Australie et la Nouvelle-Zélande - que je **tiens** à féliciter la Communauté **européenne** et le Japon de : 'être efforcés de donner **suite** aux recommandations contenues dans **l'étude** élaborée par un groupe d'experts **désignés** par les Nations Unies.

Je voudrais à cet égard associer pleinement **l'Australie** et la Nouvelle-Zélande aux observations qui viennent d'être faites par **l'Ambassadrice** Peggy Mason, du Canada. **Mme Mason** a d'ores et déjà **joué** un rôle **utile** dans les coulisses en **essayant d'éliminer** les divergences de vues qui existent au **sein** de la **Première Commission** quant à la façon dont le **registre** devrait être **mis en place** et les questions connexes **réglées**. Nous lui **savons gré** du rôle que le Canada et d'autres pays intéressés jouent, en s'efforçant de concilier les diverses propositions. Notre objectif est que l'on **parvienne** à s'entendre **cette** année **sur** la **mise en place** d'un registre qui soit pratique, de vaste portée et suffisamment complet pour traduire **l'engagement politique** de **tous** les pays **ici** représentés et pour être **adopté** **par consensus**.

M. O'Sullivan (Australie)

L'Australie et la **Nouvelle-Zélande** tiennent à dire toute leur **admiration** pour la compétence **avec** laquelle le Groupe de travail a **mené son étude** à bien. L'Australie avait un participant à ce groupe. Comme d'autres qui y ont **participé**, nous estimons que les efforts du **Secrétaire général** ont été fructueux, qu'ils **méritent d'être** considérés avec **sérieux** et respect. L'Australie et la Nouvelle-Zélande souhaitent donc **que** les **recommandations** du Groupe d'experts soient adoptées et mises **en oeuvre sans** retard,

Comme les déclarations faites ce matin l'ont exprimé **très** clairement, c'est un projet de résolution présenté par la Communauté européenne et le Japon. Il est **dès** lors évident que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne **sont** pas au nombre des principales parties responsables **de** la tournure qu'a prise **le projet** de résolution. Cela ne veut pas dire cependant que les questions couvertes par le projet **de** résolution ne nous intéressent pas. Nous sommes bien **sûr** acquis au résultat de **l'étude** du Groupe d'experts, mais ce sont **d'autres** qui ont pris l'initiative du processus diplomatique qui a eu lieu pendant **la** période qui a **précédé** la réunion **de** la Première Commission et ici même, à New York.

M. O'Sullivan (Australie)

Néanmoins, je voudrais dire clairement que la Nouvelle-Zélande et l'Australie estiment que la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies offre à la communauté internationale la première occasion de progresser dans la façon dont elle traite la question de la transparence dans le domaine des armements classiques. Un registre pour les transferts d'armes classiques fait partie intégrante de ce processus. En poursuivant cet objectif, nous devrions faire en sorte de maintenir une nette distinction entre la question des transferts d'armes classiques et celle des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

S'agissant du fond du projet de résolution présenté ce matin, je tiens à préciser que la Nouvelle-Zélande comme l'Australie estiment qu'il ne faut pas différer plus longtemps l'application des recommandations très claires contenues dans l'étude du Groupe d'experts. En particulier, nous pensons qu'il faut rapidement et sans aucune ambiguïté prendre une décision touchant la création par l'Assemblée générale, à la présente session, d'un registre pour les transferts d'armes classiques et que cette décision devrait être appliquée sans retard.

Par ailleurs, de nombreux pays ont tendance à penser que la portée des activités prévues dans ce projet de résolution ne devrait pas être limitée aux seuls transferts d'armes. Nous appuierions une exploration plus poussée de l'idée selon laquelle les stocks et les achats d'armes acquises sur le plan national devraient également figurer dans le registre tel qu'il sera ouvert et progressivement mis en oeuvre. En fait, la viabilité et le succès du registre pourront dépendre, à plus long terme, de son application à de tels domaines. Selon nous, cependant, la priorité la plus importante de la présente session est de parvenir à un engagement politique sans ambiguïté quant à la portée et au fonctionnement d'un tel registre, et qui serait acceptable pour une grande majorité des Etats Membres des Nations Unies.

Il s'ensuit logiquement que l'Australie et la Nouvelle-Zélande jugent extrêmement utile le projet de résolution parallèle A/C.1/46/L.23 parrainé par la Colombie et le Pérou, qui traite de la question des transferts illicites d'armes. Nous pensons qu'il serait très utile d'adopter une résolution par consensus prévoyant la création d'un registre d'armes classiques, parallèlement à une résolution traitant des transferts illicites d'armes.

M. O'Sullivan (Australie)

Etant donné les préoccupations d'ordre politique des Gouvernements australien et néo-zélandais, qui ont été évoquées auparavant, il est bien évident que nous souhaitons fermement que l'on fasse des progrès réels et rapides touchant cette question. Nous sommes quelque peu préoccupés de constater qu'une question aussi simple ne semble pas, tout du moins jusqu'à présent, avoir obtenu l'appui consensuel que nous espérons. Il est peut-être dans la nature des discussions qui se déroulent aux Nations Unies qu'une certaine somme de négociations soit nécessaire avant que tous les participants s'estiment satisfaits du produit final sur lequel ils se sont mis d'accord. Nous pensons que l'heure est venue de renoncer aux divergences de vues existantes. Il nous faut prendre certaines décisions de principe qui correspondent à l'engagement politique partagé tel qu'il est reflété dans les déclarations de nombreux chefs de gouvernement appartenant à tous les groupes géographiques et à toutes les tendances politiques. Il serait regrettable que l'on puisse dire à propos du nouvel environnement dans lequel nous travaillons actuellement que la communauté internationale a été incapable en 1991 de prendre une décision de base concertée en vue de créer un registre pour les transferts d'armes classiques.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande estiment qu'elles ont l'occasion de prendre une telle décision sans ambiguïté et sans attendre. Nous approuvons et appuyons tous les efforts tendant à ce que la Commission adopte une résolution par consensus cette année.

M. AALBU (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je tiens à souligner que ma délégation se félicite de l'excellente étude du Groupe d'experts gouvernementaux sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques (A/46/301). Ma délégation appuie les recommandations présentées par le Groupe d'experts.

L'étude a servi utilement de base aux délibérations ayant conduit au projet de résolution intitulé "Transparence dans les armements" figurant dans le document A/C.1/46/L.18. La plupart des Etats dépendent des importations d'armes pour se garantir un niveau raisonnable de sécurité.

Comme plusieurs orateurs l'ont déclaré auparavant, le droit naturel de légitime défense, reconnu dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, implique que les Etats jouissent également du droit d'acquérir des armes pour se défendre. En même temps, une accumulation excessive d'armes peut avoir des

M. Aalbu (Norvège)

conséquences négatives sur la stabilité régionale et **internationale** et sur un développement durable, **La guerre du Golfe** a montré comment la paix et la stabilité peuvent être sapées lorsque un pays est **capable** d'acquérir un volumineux arsenal d'armements qui **excède** largement **ses** besoins de légitime **défense** et qui menace **ses** voisins.

Plusieurs initiatives ont été lancées au cours des **quelques** dernières années pour **assurer** une franchise **et une** transparence plus grandes dans le commerce mondial des armes. A cet égard, **la Norvège** appuie la proposition de la Communauté européenne et **du Japon** tendant à créer un registre universel des transferts d'armes **qui** fonctionnerait sous les auspices des Nations Unies, à compter du **1er** janvier 1992.

Un tel registre favoriserait une franchise et une transparence plus grandes **dans** les transferts **internationaux** d'armes **et** contribuerait à décourager les ventes déstabilisatrices. Ma délégation partage l'opinion selon laquelle la promotion de la transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques n'est pas un but en soi. **Néanmoins**, la **transparence** est un élément essentiel dans le contexte plus large des mesures de confiance, de la limitation des armements et du désarmement. Selon nous, c'est une bonne idée de constituer un groupe d'experts qualifiés pour **élaborer** les **procédures** techniques nécessaires au fonctionnement d'un registre, notamment pour l'établissement d'un format normalisé de notification par les Etats Membres.

La **participation universelle** au **système** de notification est l'une des conditions préalables importantes permettant de garantir le fonctionnement effectif du registre. La **Conférence** du désarmement **est** l'instance importante qui convient pour traiter la **question** de l'**accroissement** de la franchise **et de** la transparence dans **les aspects** connexes de l'accumulation excessive et **déstabilisatrice des armes**. La **Conférence** du désarmement, en tant qu'unique instance de négociation multilatérale **sur le** désarmement, convient parfaitement pour l'**élaboration** de moyens pratiques universels et non **discriminatoires** permettant d'**accroître** la franchise et la transparence dans ce domaine, comme l'indique le projet de résolution.

La Norvège appuiera tous les efforts tendant à ce que la Commission adopte cette année une résolution par consensus sur ce sujet.

La séance est levée à 11 h 40.